

JUSTICE : des amendes requises contre TotalEnergies suite à un accident de 2016

Le tribunal correctionnel du Havre a requis mardi 13 décembre 2022 des amendes de 10 000 euros à 40 000 euros contre la société [TOTALENERGIES](#) / T : 01.47.44.45.46 à la suite d'un accident de 2016 qui a fait cinq blessés sur le site [TOTAL RAFFINERIE DE NORMANDIE](#) / T : 02.35.53.35.57 de Gonfreville-l'Orcher. Les représentants de la société qui comparaissaient devant le tribunal étaient poursuivis pour « blessures involontaires » et « violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence dans le cadre du travail ». Ce jugement a été mis en délibéré au 6 mars 2023. www.totalenergies.fr